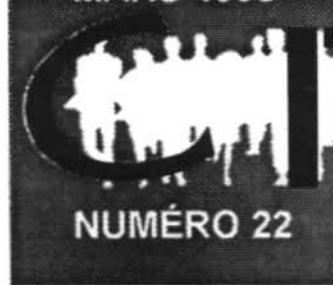


MARS 1998



NUMÉRO 22

CITOYEN

à Bourg-la-Reine

SPÉCIAL CANTONALES

Éditorial

Les élections cantonales et régionales nous intéressent, en tant que citoyens de gauche, bien sûr.

Fallait-il alors que CITOYEN à Bourg-la-Reine, dépassant le strict cadre communal, présente son candidat aux cantonales ? Nous avons pensé être plus efficaces en limitant notre action au niveau de la commune. Cela nous permet, en revanche, de définir concrètement les problèmes qui se posent à Bourg-la-Reine, et dont la solution relève du Département ou de la Région.

Nous avons fait ce travail et nous avons dressé une liste de questions aux candidats aux cantonales. Elles concernent l'environnement et l'urbanisme, la politique sociale et scolaire, la fiscalité, les transports, et vous les trouverez dans ce numéro.

Ce n'est pas parce que les partis, de droite comme de gauche (hélas pour ceux-ci !), se saisissent de l'occasion pour aller aux élections cantonales en ordre dispersé, qu'il faut perdre de vue les enjeux concrets du scrutin. C'est à nous tous de faire comprendre aux candidats que nous attendons d'eux qu'ils se préoccupent avant tout de résoudre les problèmes locaux : c'est d'abord pour cela que nous leur déléguons notre pouvoir.

PLUS D'IMPÔTS, POUR QUOI FAIRE ?

Comme la commune de Bourg-la-Reine, le département des Hauts-de-Seine se glorifie de voter des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle) modérés et plutôt inférieurs aux départements comparables (ceux dits de la "strate" de plus d'un million d'habitants).

C'est arithmétiquement exact. Le *taux* est une chose, mais autre chose est la *base* à laquelle le taux s'applique. En définitive, ce qui compte, pour le contribuable des Hauts-de-Seine, c'est ce qui sort effectivement de son portefeuille chaque année. Et là, tout est différent.

Savez-vous, par exemple, qu'en 1995, par habitant,

- la charge de la taxe d'habitation était de 477 F contre 303 F ailleurs, soit un excès de 57 % ;

- la charge de la taxe foncière était de 479 F contre 333 F ailleurs, soit un excès de 43,8 %.

Et votre situation s'aggrave, puisqu'en 1993 la surcharge d'impôt au titre de ces deux taxes n'était respectivement que de 50 % et 39 %.

Notre département, que l'on dit et qui se dit le plus riche de France, serait-il si mal géré qu'il en serait contraint d'alourdir ainsi la charge annuelle qu'il fait peser sur vous ? Il y aurait sans doute beaucoup à dire, et les lettres d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France - vous pouvez vous les procurer, elles sont publiques et communicables - sont, sur ce point, d'une lecture instructive : par exemple sur le projet *Muse*, sur le pôle *Léonard-de-Vinci*...

Mais un exemple est significatif : l'accroissement de la dette est considérable. Le montant des intérêts payés à ce titre par le département entre 1993 et 1995, soit en 2 ans, a été multiplié par 3 ! Il était, en 1993, inférieur à celui payé par les départements comparables. En 1995, il est supérieur au double. Alors, qu'on ne nous dise pas que la situation dans les Hauts-de-Seine reflète la situation générale : elle est bien pire !

Merci, le Conseil général ! Merci, M. NOMBLOT, notre conseiller général sortant et ancien maire de Bourg-la-Reine. Au candidat à sa succession nous posons la question :

Quelle politique fiscale comptez-vous défendre ?

ACTION SOCIALE

L'action sociale est une des attributions essentielles des départements. Elle concerne de multiples domaines : petite enfance (aide sociale à l'enfance, prévention médico-sociale, protection maternelle et infantile, accueil petite enfance) ; aide aux personnes âgées (hébergement ou maintien à domicile), aux personnes handicapées, prévention (tuberculose, sida et toxicomanie, vaccinations contre l'hépatite B...), aide aux personnes en difficulté, actions d'insertion (auprès des jeunes, des titulaires du Revenu Minimum d'Insertion, en direction du travail et du logement).

L'action sociale s'inscrit pour une part dans un cadre légal obligatoire, mais le département peut, et doit, dépasser ce cadre légal en fonction des besoins propres de sa population.

Pour ce faire, notre département s'est doté en 1991 d'un Schéma Départemental pour l'Action Sanitaire et Sociale.

Malheureusement celui-ci n'a été appliqué que très partiellement, peut-être en raison d'autres priorités, plus contestables, choisies par le Conseil général.

Au premier rang de nos interrogations : que comptez-vous faire pour relancer ce schéma ?

- Ce schéma prévoyait la mise en place d'un observatoire de l'action sociale et médico-sociale, permettant de prévoir et dévaluer les besoins et les actions. *Il est inactif depuis 1995, qu'en pensez-vous ?*

- Ce schéma mettait l'accent sur l'accroissement de la population de plus de 75 ans. Or, par exemple, le département comptait 10 720 places d'hébergement en 1990, et 10 767 en 1996 ! *Que comptez-vous faire pour la mise en œuvre des actions préconisées en 1991 ?*

- De même pour les handicapés, le manque de places était évalué à 2950, seules 400 ont été créées depuis dans les différentes structures. *Comment comblerez-vous ce retard, particulièrement dramatique pour les adultes ?*

- Dans le domaine de la petite enfance, seulement 2 enfants sur 5, parmi les enfants dont les parents travaillent, peuvent être accueillis dans un mode de garde agréé. *Comment répondre à cette situation ?*

Que pensez-vous de la politique du Conseil général qui cherche à se désengager des crèches et à en laisser la plus grande charge aux communes (problème crucial à Bourg-la-Reine qui compte deux crèches et un jardin d'enfants départementaux) ? Que comptez-vous faire en faveur de la garde d'enfants à temps partiel ?

Vous engagerez-vous quant au projet départemental, en sommeil depuis des années, de

rassembler sur un même site, à Bourg-la-Reine, les différentes composantes du service départemental de la petite enfance ?

- Certaines familles n'envoient plus leurs enfants à la cantine des collèges pour des raisons de coût. Quelques départements ont mis en place un tarif en fonction du quotient familial pour permettre à ces enfants de bénéficier au moins de ce repas quotidien. *Êtes-vous favorable à une telle mesure ?*

- Dans le domaine des emplois d'aide à la personne (emplois à domicile pour la garde des enfants ou des personnes âgées) existent plusieurs types de problèmes : qualité de la formation du personnel, statut, pérennité des emplois, solvabilité des familles. À Bourg-la-Reine une proportion importante de familles a recours à ce type d'emplois. *Quelles solutions préconisez-vous ?*

- Dans le domaine de la santé, l'importance des difficultés psychologiques est reconnue. *Que comptez-vous faire pour développer des structures (CMPP, Institut de Réadaptation Psychologique) offrant un accompagnement psychologique, dont aucune n'existe sur Bourg-la-Reine ?*

- En direction des bénéficiaires du RMI, mais aussi des jeunes sans emploi, dont la population s'est accrue considérablement, *envisagez-vous des dispositifs d'hébergement temporaire ou des hôtels sociaux ?*

- En matière de politique de la ville (pour nous, le développement du quartier des Blagis), le Conseil général a jusqu'à présent accompagné systématiquement les actions acceptées par l'Etat. Les contrats de ville actuels s'arrêtent en 1998, mais dans l'hypothèse où le gouvernement déciderait de poursuivre cette politique, *vous engagez-vous à demander au Conseil général de poursuivre son accompagnement ?*

ENVIRONNEMENT

1°. Inondations.

Depuis quelques années deux quartiers de Bourg-la-Reine sont frappés, lors de violents orages, par des inondations catastrophiques. Les études techniques ont montré que la solution devait être trouvée au niveau du département des Hauts de Seine et impliquait une coordination avec le département du Val-de-Marne et le SIAAP.

Nous n'avons pas noté d'intervention du Conseiller général sortant, ni d'action concrète de recherche de solution. **Que comptez-vous faire, dans quels délais, pour traiter ce problème urgent ? Quels moyens d'information des usagers pensez-vous utiliser ?**

2°. Pollutions.

La diminution de la pollution de l'air et la maîtrise des rejets de gaz à effet de serre sont une préoccupation importante qui doit être celle de chaque acteur.

- La réduction sensible de la vitesse des véhicules circulant sur la N 20 nous paraît une mesure à étudier ; elle apporterait en outre une amélioration de la sécurité et une diminution de la pollution sonore. D'Antony jusqu'à Montrouge, la N 20 passe sur le territoire du département, qui se trouve donc concerné directement.

- Le développement d'un réseau de pistes cyclables sur le canton, outre les aspects sécurité et loisir, peut contribuer à réduire l'usage abusif des véhicules polluants. Après consultation de la population, ce réseau connecté aux pistes de Châtenay-Malabry et à la *coulée verte*, pourrait être réalisé progressivement en profitant, pour en minimiser le coût, de travaux d'aménagement ou d'entretien des voies.

- Les véhicules départementaux pourraient être remplacés progressivement par des véhicules non polluants (à l'électricité ou au gaz). Une politique d'ensemble incluant

une action incitative en direction des municipalités donneraient des résultats rapides.

- Depuis près de vingt-cinq ans les parents d'élèves du collège Evariste Galois demandent la création d'un mur anti-bruit le long de la voie du RER au niveau de l'établissement. La fréquence des rames augmente régulièrement et avec elle une nuisance difficilement supportable.

Dans ces domaines non plus, il n'y a pas eu d'action du conseiller sortant. **Quelle est votre position ? Comment comptez-vous sensibiliser les différentes parties concernées (automobilistes, municipalités, RATP,...) ? Dans quels délais ?**

3°. Les ordures ménagères.

Le tri sélectif des ordures ménagères est un facteur important pour la protection de l'environnement et l'économie de matières premières. La commune de Bourg-la-Reine – comme d'autres du département – est en retard dans ce domaine, car il n'y a pas de récupération séparée des cartons, matières plastiques, emballages métalliques, piles,... Une campagne de sensibilisation des usagers ne pourrait-elle être conçue par le département et mise à la disposition des communes ?

Comment comptez-vous inciter les municipalités à progresser dans ce domaine et, éventuellement, les aider à coordonner entre elles, la collecte sélective ? Comment envisagez-vous votre action dans ce domaine ?

Un brillant orateur...

La lecture des débats du conseil général des Hauts-de-Seine est instructive. Les bavards y côtoient les muets, les activistes y côtoient les potiches. Citoyen à Bourg-la-Reine a voulu savoir combien de fois notre conseiller général sortant était intervenu entre le 1^{er} janvier 1995 et le 1^{er} juin 1997, date des derniers documents imprimés disponibles, soit 29 mois. Eh bien, il est intervenu une fois en dix-sept séances et, amoureux de la concision, a prononcé 58 mots, soit deux mots par mois en moyenne sur la période. Pour être défendu, notre canton était défendu ! On comprend qu'épuisé par un tel effort, M. Nomblot ait décidé de ne pas se représenter.

NDLR. Intervention de M. Nomblot le 21 juin 1996 :

M. le président, en comparant les subventions qui ont été accordées en 1995 et 1996, on voit beaucoup de différences, mais en général de peu d'importance. Par contre, l'École nationale de musique de Bourg-la-Reine / Sceaux est frappée particulièrement avec une diminution de près de 15%. Pourrait-on connaître la raison de cette sanction ?

4°. Espaces verts.

Les arbres qui bordent les voies départementales et nationales dépérissent. Leur entretien n'est pas du ressort des communes. On pourrait, pour un meilleur équilibre de l'environnement et sans grands investissements, améliorer aussi bien en qualité qu'en quantité, les bordures végétales de ces voies.

Qu'en pensez-vous ?

TRANSPORT

COLLECTIF OU INDIVIDUEL ?

L'organisation de la vie collective revient aux élus du peuple. *Doit-on, selon vous, privilégier le transport collectif ou le transport individuel ?*

Dans notre département, des fonds publics ont été utilisés pour la réalisation du *Trans Val-de-Seine* (transport sur rails entre La Défense et Issy-les Moulineaux) et pour financer les études du projet *MUSE* (autoroute souterraine à péage entre La Défense et Clamart). De plus, si ce projet *MUSE* avait été mis en œuvre, des fonds publics importants auraient été investis.

Sur ces deux projets et leurs financements, quel est votre point de vue ?

Les usagers des transports se plaignent (à 63%) de ne pas être assez écoutés et que les transports ne sont pas suffisants.

D'après vous

- *Comment être plus à l'écoute des usagers ?*
- *Comment améliorer les conditions de transport ?*
- *Comment attirer de nouveaux voyageurs ?*

Les transports collectifs en Ile-de-France sont gérés par le syndicat des transports parisiens. L'État et les représentants des départements y sont présents ainsi que des représentants de la RATP et APTR (société de transport par autobus présente dans la deuxième couronne).

Pensez-vous que cette structure

1. *Soit représentative des besoins des usagers ?*
2. *Puisse anticiper les évolutions sociologiques ?*

3. *Applique les orientations des élus de la nation ?*

- *Si oui pourquoi ?*
- *Sinon, quelle serait pour vous la structure la plus adéquate pour gérer l'organisation des transports parisiens ?*

La pollution devient dangereuse certains jours dans notre région et le nombre de déplacements est en constante augmentation. En ce qui concerne notre canton et notamment le flux est-ouest sur l'axe A86 on note 1 064 000 déplacements/jour en transport en commun (22%) et 3 668 000 en voitures particulières (78%). Nous atteignons donc un record de déséquilibre !

Car pour PARIS et la petite couronne, on compte 5 848 000 déplacements/jour en transport en commun (43% du total) et 7 615 000 en voitures particulières (57% du total). Et pour l'ensemble de l'Ile-de-France 30,5% des déplacements se font en transport en commun et 65,5% en voitures particulières.

D'après vous

- *Quelles sont les priorités à mettre en œuvre ?*
- *Comment les financer ?*

Et l'enseignement ?

Le Conseil général gère les collèges, mais les moyens disponibles dans le 92 pour assurer l'entretien et la rénovation sont faibles, à cause du gouffre financier (132 millions en 1997) que constitue la "Fac Pasqua", c'est-à-dire le pôle *Léonard de Vinci*, institution privée qui a pourtant été financée par les contribuables : il est temps qu'elle rejoigne le domaine public !

Pour les cantines des collèges, des enfants n'ont pas les moyens de se nourrir, car le Conseil général refuse l'institution du quotient familial à l'image de ce qui est fait dans des départements voisins.

Pour l'aide à la lecture à l'école élémentaire, le département vient de faire cadeau aux communes du matériel informatique : cadeau empoisonné, car il leur transfère aussi le financement de cette prestation.

Pour notre canton, la liaison avec Paris est depuis longtemps assurée par le RER B. Mais pour se rendre dans la banlieue Est ou Ouest cela n'est pas évident. Pour aller dans les zones économiques de la région, notamment la Défense, comment faire ?

D'après vous

- *Quels projets mettre en œuvre pour assurer ces liaisons ?*
- *À quelle échéance ?*

BULLETIN D'ADHÉSION à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom _____

ADRESSE _____ Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1998

Date et signature:

La cotisation est de 100 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez Jean-Louis PÉRIGNON, 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.